Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe

Réf: 652f06
Tel: +33 (0)3 88 41 25 60
Fax:+33 (0)3 88 41 39 11
pressunit@coe.int
internet: www.coe.int/press

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Exécution des décisions judiciaires en Russie : Table ronde au Conseil de l'Europe

Strasbourg, 31.10.2006 - Les 30 et 31 octobre une Table ronde à haut niveau s'est tenue entre des représentants du Conseil de l'Europe et de la Fédération de Russie pour discuter de solutions au problème structurel de la non-exécution des décisions judiciaires internes contre l'Etat et ses entités en Fédération de Russie.

La Table ronde a été conjointement organisée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) et le Service de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe. La Fédération de Russie était a représentée notamment par le Président de la Cour Suprême économique, le Vice-Président de la Cour Suprême, le Directeur du Service fédéral des Huissiers de Justice, le Représentant russe auprès de la Cour européenne des Droits de l'Homme, des hauts fonctionnaires de l'Administration présidentielle, des Ministères des Finances et de la Santé, de la Trésorerie fédérale ainsi que de la Prokuratura.

Les discussions approfondies et constructives ont permis d'identifier les principaux problèmes en suspens et ont conduit à un certain nombre de propositions, retenues d'un commun accord, en vue de réformes complémentaires pour veiller à ce que l'Etat se conforme effectivement aux décisions judiciaires.

Conclusions adoptées lors de la Table ronde

Le problème de la non-exécution des décisions judiciaires internes en Fédération de Russie a été souligné dans de nombreux arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme, lesquels imposent une obligation légale de rétablir les requérants dans leurs droits et de prévenir de nouvelles violations similaires à l'avenir.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.